

La Newsletter des Psychologues

N° 03, mai 2010



Sites hautement recommandables :

ufmict@sante.cgt.fr

www.sante.cgt.fr

www.cgtlaborit.fr

www.wmaker.net/reseaupsycho.fr

REFORME DES HOSPITALISATIONS D'OFFICE

Après la circulaire renforçant le pouvoir du Préfet en matière de sortie d'essai, le Ministère de la Santé a présenté, en mars 2010, un projet de réforme de la loi de 1990 sur les hospitalisations d'office en psychiatrie.

Dans ce projet, l'avis médical devient accessoire. Le patient, ses soins et ses restrictions de liberté sont remis entre les mains du Ministère de l'Intérieur, qui devient « juge de l'octroi de la liberté du malade » repéré comme potentiellement dangereux pour la société.

Le préfet pourra demander une enquête des services de police, les recours ne seront plus possibles.

Pour la CGT le soin sans consentement doit être une mesure thérapeutique d'exception. La révision des hospitalisations sous contrainte doit être intégrée dans une loi d'orientation et de programmation pour la psychiatrie.

**LE SECURITAIRE
EMPIETE
SUR LE SOIN**



EVOLUTION DES UNIVERSITES

Avec la réforme des études de troisième cycle et les exigences gouvernementales de constituer des pôles de recherches viables, les universités sont mises en situation de regroupement.

Pour exemple psychologie /médecine ou comme à Poitiers hypothèse de regroupement psychologie/ droit afin de sauvegarder certaines spécialités grâce à une mise en commun de moyens autour d'un DU de criminologie.

Déjà des unités de recherche en psychologie clinique disparaissent dans des villes moyennes.

Les licences deviennent de plus en plus généralistes. Seules les masters sont professionnalisant. La perspective d'une 6^{ème} année de doctorat d'exercice se profile de plus en plus, d'autant que d'autres professions obtiennent la reconnaissance du niveau de Master....

Nous avons rencontré sur cette question nos collègues enseignants mais il devient urgent de multiplier ces rencontres afin de mener une réflexion commune pour porter un projet qui défende notre spécialité dans tous les lieux où elle est encore présente avec toute sa spécificité.

FORMATION DES PSYCHOLOGUES

JOURNEE DU SNP

**Peu de participants, et surtout des universitaires.
Mais des propositions communes portées au débat :**

- **Une licence moins généraliste : 90% des étudiants ne se destinent pas à la psychologie ; pourrait-on amorcer une sélection à la fin du 2nd semestre ou renforcer les options psychologie ?**
- **Sélectionner à la sortie des licences, pour l'entrée en Master : comme cela se pratique déjà à Aix**
- **Supprimer les Masters recherche : ils enflent inutilement le nombre d'étudiants dont la situation est de surcroît très péjorative en matière de lieux de stage**
- **Projet d'une 6^{ème} année, sur le mode d'un stage professionnalisant**



NOUVELLE REGLE- MENTA-TION POUR LES CONTRAC- TUELS

*Dans la prochaine
newsletter,*

*une analyse
et un résumé*

*de ce décret
du 6 janvier 2010*



Depuis 2004 Nous n'attendons plus le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute ...

Son écriture fera également l'objet d'une analyse dans notre prochaine lettre.

Si cette lettre peut intéresser un collègue, communiquez-nous son e-mail pour que nous puissions l'abonner